

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012**

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

**PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON  
MANIFESTE, « MAISON DITE BLEUE »**

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 33



L'an deux Mille douze, le Lundi 1<sup>er</sup> Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **25 Septembre 2012**.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND - M. Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

**ABSENTS AYANT DONNE  
PROCURATION :**

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS - M. Jean-Paul RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

**ABSENTS EXCUSES** : Mme. Agnès BARDURY - Melle Jessie BERTRAND - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme. Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

**ABSENTS NON EXCUSES** : Melle. Lyvie CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain PANELLE -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. Cécile ALFRED.

Monsieur Jean-Elie PANELLE ayant quitté la séance n'a pu prendre part au vote de cette délibération.

.../...

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste.

Vu l'état avancé de la dégradation du bâti de la maison dite PALMIER référence cadastrale AD 85, Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 21 août 1995, angle des rues Montravel et Tourtet à Saint Laurent du Maroni, établi par l'étude diagnostic du cabinet AABC CASTIEAU en novembre 2011, la commune souhaite faire cesser l'état d'abandon manifeste de cette parcelle ;

A cet effet, il est nécessaire d'engager une procédure d'état d'abandon manifeste ( cf. document).

Cette procédure vient compléter les démarches entamées conjointement avec la Direction des Affaires Culturelles auprès du propriétaire depuis juillet 2010. D'autre part, elle vient appuyer la procédure d'instance de classement engagée par la Direction des Affaires Culturelles en Juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois (3 abstentions) **DECIDE :**

- **DE VALIDER** l'engagement de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la maison dite palmier référence cadastrale AD 85, Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 21 août 1995, angle des rues Montravel et Tourtet à Saint Laurent du Maroni ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012

P. LE MAIRE  
LE 2<sup>ème</sup> ADJOINT,

Philippe JOAN

